

Profil de baignade de la plage de

60 BORNES

CARACTERISTIQUES DE LA BAIGNADE DES 60 BORNES

**Surveillance :**

Du 03/07 au 29/08 de 11h à 19h

Responsable de la baignade :

Mme le Maire Kathia VIEL



Zone de baignade



Vigie de surveillance



Parking

PLAGE
NATURISTE

Plage naturiste

Animaux interdits sur la plage
de 9h à 19h

Qualité de l'eau

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Classement directive 2006/7/CE	Eau de qualité excellente	Eau de qualité excellente	Eau de qualité excellente	Eau de qualité excellente	Eau de qualité excellente
Aucune fermeture de baignade ces dernières années					

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION

○ Principales sources de pollution :

Pas de sources de pollution majeures

○ Zone d'affluence de la plage

Plage éloignée de la route






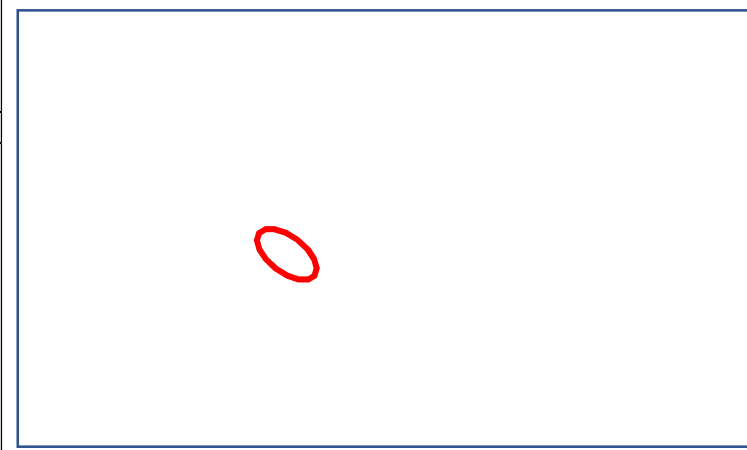
Sources mineures :

- Activités estivales
- Animaux sauvages
- Animaux domestiques

ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MISE EN PLACE DE MESURE DE PROCESSUS D'ALERTE ET DE GESTION ACTIVE EN CAS DE POLLUTION

- Tenu d'un cahier de baignade : observation et analyse des évènements
- Lutte contre les vidanges sauvages de camping-car (affichage)
- Incitation au ramassage des déjections canines et équinnes

Profil de baignade de la plage des 60 Bornes					
Date d'élaboration : Novembre 2012					
Date de la mise à jour : oct 2021					
Caractéristiques de la baignade			Vue aérienne de la zone de baignade		
<p>Nom de la Baignade : Plage des 60 Bornes Commune : Saint Hilaire de Riez Département : Vendée (85) Région : Pays de la Loire Personne responsable de la baignade : Mme le Maire Kathia VIEL Période de surveillance : 03/07 au 29/08 Heures de surveillance : de 11h à 19hg Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 300 personnes</p>					
<p>Animaux domestiques interdits sur la plage de 9h à 19h</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  Vigie de surveillance de plage </div> <div style="text-align: center;">  Zone de baignade </div> <div style="text-align: center;">  Parking </div> <div style="text-align: center;">  Plage réservée aux naturistes </div> </div>			<p>Vue aérienne de la zone de baignade : plage des 60 Bornes</p> 		
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion					
Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact (s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis et seuils d'alertes	Procédures	Principales mesures de protection des pollutions
Assainissement collectif	nul	200 m	-	-	-
Assainissement non collectif	nul	éloignée	-	-	-
Rejet eaux pluviales	nul	éloignée	-	-	-
Activités sur la plage	Négligeable : faible et pas d'épisode de pollution	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Agriculture	nul	éloignée	--	-	-
Artisanat / industrie	nul	éloignée	-	-	-
Pollution inter humaine	Négligeable : pas d'épisode	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux sauvages	Négligeable : pas d'épisode	Aléatoire	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux domestiques	Négligeable :	0 m	-	-	Incitation à ramasser les déjection canines et équines